



FICHE 07

LE PLAN DE CONSTRUCTION

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE CONSTRUCTION?

Le plan de construction est une représentation graphique et technique faite à l'échelle d'une construction. Les plans sont dessinés généralement à une échelle équivalente à 1/4 pouce pour 1 pied. Nous privilégions le format électronique (PDF). Celui-ci doit comprendre notamment les spécifications techniques suivantes :

- Les élévations, incluant le niveau du sol actuel et projeté ainsi que la profondeur des fondations dans le sol;
- La vue en plan de chacun des étages du bâtiment, incluant la grandeur des pièces, leur vocation ainsi que les dimensions des ouvertures (portes et fenêtres);
- Les coupes de mur, de toit et de fondations;
- Les devis de construction pour une compréhension claire du projet;
- La description des matériaux de revêtement extérieur du toit et des murs;
- Dans le cas d'une modification ou d'un agrandissement, les plans doivent aussi illustrer la construction actuelle et/ou la partie adjacente qui devra demeurer après travaux. Ceci est dans le but d'avoir une compréhension claire des travaux et permettre de valider les normes applicables.

NORMATIF



Le plan de construction doit être réalisé et signé par un dessinateur professionnel en la matière lorsqu'il s'agit de travaux visant un bâtiment principal.

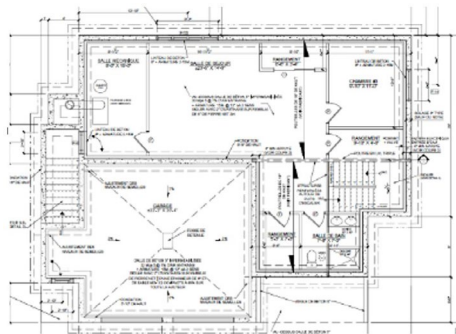
Pour les projets de plus petite envergure comme la construction d'un bâtiment accessoire, vous pouvez créer vous-même votre plan de construction. Cependant, assurez-vous que l'ensemble des composantes illustrées soit à l'échelle et que tous les éléments mentionnés ci-dessus s'y trouvent.

EXEMPLE – PLAN DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL

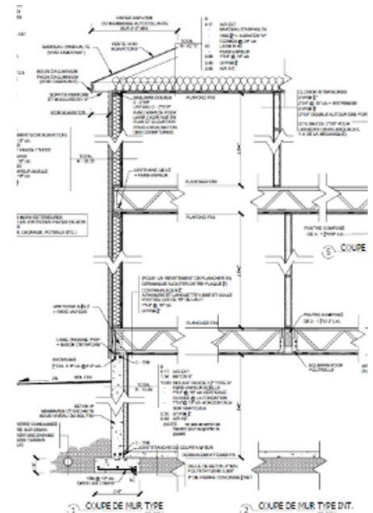
Extrait d'une élévation avant



Extrait d'une vue en plan



Extrait d'une coupe de murs



Il est à noter que nous demandons que les différentes élévations des faces du bâtiment ne se retrouvent pas sur la même page. Cela nous permet d'avoir plus d'espace pour indiquer nos annotations lors de l'analyse de votre demande.